



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/092

**OBJET : CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE
TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 33

Nombre de Conseillers présents et représentés : 40

Quorum : 15

Date de convocation : 2 juillet 2021

Date d'affichage de la convocation au siège : 2 juillet 2021

**Le 8 juillet de l'année deux mille vingt
et un à 18h30**

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de
Montesquieu, légalement convoqué, s'est
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P (visio)	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	A		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	A		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PRÉVOTEAU
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	E	M. AULANIER
DABAN Mathieu	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. AULANIER
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P (visio)		VIGUIER Marie	P (visio)	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	A	
MONGE Jean-Claude	P (visio)		SIDAOUI Alain	A	
SAUNIER Catherine	P (visio)		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	E	M. LAFFARGUE	BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P (visio)	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	E	M. CLÉMENT
SOUBELET Véronique	P		GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme Mme TALABOT, secrétaire de séance. * **P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**
Le procès-verbal du 8 avril 2021 est adopté à l'unanimité.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/092

**OBJET : CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE
TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

Vu l'accord de partenariat signé avec les Régions le 28 septembre 2020,

Vu la circulaire du 20 novembre 2020 portant sur l'élaboration des CRTE,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Le gouvernement souhaite que les élus du bloc communal, avec, dans la mesure du possible, les Régions et les Départements, contractualisent leurs projets d'investissement avec le Préfet de département sur les six ans du mandat municipal 2020-2026.

Le ministère de la Cohésion des territoires précise qu'il s'agit moins d'un contrat que d'un cadre englobant les contractualisations existantes (Petites Villes de demain, Action cœur de ville, France Services, France Très Haut-Débit, France Mobilités...), sans les remplacer, pour réfléchir à un projet de territoire global à l'échelle intercommunale. Le CRTE a vocation à regrouper des contrats multiples et variés. Le CRTE ne crée pas de nouveaux projets, il agglomère ceux en cours et à venir.

Pour l'État, il s'agit de rendre visible la stratégie de contractualisation dans une philosophie générale de simplification.

A ce jour, 839 protocoles d'accord ont été paraphés ou sont sur le point de l'être par les Préfets et les représentants des intercommunalités signataires.

Sous le chapeau des CRTE, l'État souhaite voir figurer tous les domaines où l'État a vocation à intervenir dans un objectif d'accompagnement de la transition écologique et environnementale : développement durable, développement économique, éducation, formation, culture, sécurité, etc.

Comme le précise la circulaire du 20 novembre 2020 portant sur les priorités stratégiques des CRTE, les contrats pourront évoluer au cours du mandat et les priorités pourront aussi être revues dans le temps.

Pour la CCM, le périmètre proposé est le même que celui pour le contrat d'attractivité, en regroupant les deux EPCI avec la Communauté de communes de Jalle Eau Bourde.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer le CRTE avec l'Etat,
- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

Fait à Martillac, le 8 juillet 2021

Le Président de la CCM

Bernard FATH

Document signé électroniquement

